

ARTICLE :

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER HURIEL

Le SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER HURIEL souhaite informer ses abonnés de l'évolution de son site internet avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

Pour cela, les abonnés sont invités à se rendre sur le site : [www.sivom-rivegaucheducher.fr](http://www.sivom-rivegaucheducher.fr)

Par ailleurs, le SIVOM rappelle aux abonnés que désormais tous les règlements par chèque doivent être envoyés à la Trésorerie de Montluçon-Municipale Quai Forey CS 30567 03108 MONTLUCON CEDEX.

Toutefois, les abonnés ont la possibilité de régler leurs créances soient :

- En numéraire jusqu'à 150€ au SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER HURIEL ou à la Trésorerie de Montluçon Municipale
- Par internet, en se connectant sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) ou via le site internet du SIVOM
- Par prélèvement à échéance, en demandant le formulaire au SIVOM au 04-70-28-61-61
- Par virement bancaire
- Par carte bancaire par téléphone ou directement aux bureaux du SIVOM ou de la Trésorerie de Montluçon

Ou bien en choisissant la mensualisation pour les abonnés résidant sur les communes suivantes :

Chambérat, Huriel Villages, La Chapelaude, Lamaids, Lignerolles, Mesples, Prémilhat, Saint-Désiré, Saint Eloy d'Allier, Saint-Palais, Saint-Sauvier, Saint-Victor, Quinssaines, Teillet-Argenty, Treignat, Viplaix.

Le SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER accueille les abonnés du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au : 4 Rue du Moulin de Lyon HURIEL

Tél : 04-70-28-61-61